

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le quinze avril deux mille quatorze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire,

**Présents** : M. Daniel ANTOINE, M. Eric ASSIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU,

**Absent** : Mme Claudette BLAVIER donne pouvoir à M. Daniel ANTOINE.

### Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte rendu du 4 avril 2014**
- 2) **Info sur le projet du train touristique**
- 3) **Délibération et choix de l'entreprise pour les travaux de l'église**
- 4) **Délibération pour paiement de factures en retard**
- 5) **Mouvement de crédit pour la chaudière de la trésorerie**
- 6) **Délibération sur le droit de place**
- 7) **Questions diverses**

#### 1) Approbation du compte rendu du 4 avril 2014 :

Le compte rendu du 4 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2) Info sur le projet du train touristique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association du train touristique : **TFBCO (Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'OMOIS)** qui circulera sur la ligne rénovée de MEZY-MOULINS à ARTONGES.

Il a été évoqué la mise en place de contraintes de sécurité et de conditions de roulage plus contraignantes.

L'association attend la validation de ces critères par la société VFLI (Voies ferrées locales et industrielles) pour faire des essais de roulage et de freinage entre MONTMIRAIL et ARTONGES.

La TFBCO a aussi pour projet d'acquérir la gare de MONTMIRAIL, avec un appel aux dons pour financer une partie du projet.

#### 3) Délibération et choix de l'entreprise pour les travaux de l'église :

Monsieur le Maire explique que des devis ont été réactualisés en ce qui concerne les travaux de l'église car de nombreuses fuites qui rendent les murs humides ont été nouvellement détectées et les piliers et contreforts sont en très mauvais état.

La subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été reçue.

L'entreprise LÉTOFFÉ propose un devis de 15 930.85€ HT auquel il faut ajouter le travail de jointement pour un montant estimé à 5 000€ HT.

L'entreprise DROUIN Nicolas propose un devis de 13 900.00€ HT auquel il faut ajouter également un travail de jointement pour 4 400.00€ HT pour un montant total de 18 300.00€ HT

**Après les explications de M. Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir l'entreprise DROUIN Nicolas pour un montant total de 18 300.00€ HT.**

L'entreprise BL COUVERTURE propose un devis pour intervenir sur la noue (côté rue principale) qui comprend ; la réfection des ardoises, des tuiles et du démoissage, la location d'une nacelle, la mise en place d'un échafaudage, la création d'une descente en cuivre, ainsi que l'entretien des gouttières pour un montant total de 6673.84€ HT.

**Le conseil accepte cette proposition.**

**4) Délibération pour paiement de factures en retard :**

Monsieur Le Maire informe qu'il y a beaucoup de factures 2013 à ce jour qui n'ont pas été régularisées. Pour les payer, il est nécessaire qu'une délibération soit établie. Elle indiquera le nom, le montant et la référence de la facture.

Monsieur le Maire explique que l'équilibre du budget s'en trouvera affecté, un emprunt sur 5 ans pourra être envisagé. Cette durée d'amortissement de cinq ans étant privilégiée afin de ne pas pénaliser le prochain mandat.

**Le Conseil donne son accord**

**5) Mouvement de crédit pour la chaudière de la trésorerie :**

Monsieur le Maire explique que pour payer l'entreprise VAILLANT qui a remplacé la chaudière du bâtiment de la trésorerie, il est nécessaire de délibérer en application de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales sur l'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2014 :

**Opération 58 article 2132 pour un montant de 5459.00€ HT**

Cette ouverture de crédits se situe dans la limite de 25% des dépenses d'investissement 2013 et sera reprise au budget 2014.

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**

**6) Délibération sur le droit de place :**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur le maintien du prix du stationnement des camions d'outillages qui est actuellement de 23.00€ (montant limité à la journée).

**Après ces explications, le conseil accepte.**

Une réunion de travail sera effectuée pour déterminer le droit de place qui sera alloué aux exposants lors d'un marché. Ce marché ayant été proposé par quelques conseillers : Monsieur le Maire précise qu'une déclaration par l'exposant doit être établie à la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'une attention particulière sera nécessaire sur l'impact du chiffre d'affaire du 8 à huit pendant les semaines qui suivront. Le lieu actuel de présence des exposants est situé place de l'église.

Le paiement de la location qui concerne la salle communale se fera par mandat administratif. Le prix des locations reste inchangé :

- les gens extérieurs de Condé pour le week-end (2 jours) : 400€
- Les habitants de Condé pour le week-end (2 jours) : 200.00€

### **Questions diverses :**

#### **Hôtel-Restaurant :**

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu Monsieur DUBOIS qui se porte toujours acquéreur de l'hôtel-restaurant (l'Auberge).

Ce dernier demande que le prix de l'hôtel-restaurant soit réactualisé pour un montant de 215 000.00€. Sachant qu'il s'engage à régler tous les loyers restant dus avant acquisition définitive.

Une promesse de vente sera effectuée chez le notaire. Par ailleurs, Monsieur DUBOIS souhaite ouvrir une journée de plus dans la semaine en espérant que les clients seront au rendez-vous. En juillet et Août, l'Auberge sera ouverte.

#### **Les horloges :**

Mme BOUR demande pourquoi les horloges ne fonctionnent pas ? Monsieur le Maire répond qu'il fera son possible pour les remettre en service.

#### **Site internet :**

Le conseil accepte la proposition de Monsieur PASTE DE ROCHEFORT, pour le site internet conde-en-brie.fr, qui sera bien mis en place par la commission communication de la commune pour un montant de 60.00€ annuel.

Monsieur VOLLE présent dans la salle de conseil, demande s'il sera possible que les comptes rendus apparaissent sur le nouveau site afin d'économiser des impressions sur papier. Il lui est répondu que cela est effectivement prévu et qu'un formulaire d'abonnement sera mis en place afin que les personnes qui le souhaitent puissent recevoir le journal de la commune en version électronique. Aussi un formulaire de contact et de suggestion, permettra à tous, d'émettre des idées constructives pour le village.

#### **Salle de réunion à l'ancienne mairie pour les associations:**

Une salle de réunion qui se trouve à l'ancienne mairie sera mise à disposition, à titre gratuit pour les associations sous réserve d'obtenir une autorisation et un planning de la mairie. Ces dernières devront respecter les lieux et les rendre dans un état impeccable (respect de la propreté de lieux).

**La Séance est levée à 20 H 45**